

TROPHEES DE PECHE EN MER 2018
PARRAINE ET DOTE PAR LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES
ORGANISE PAR LE SARRANIER

CONCOURS DE PECHE A SOUTENIR
Le SAMEDI 23 JUIN 2018

(Reporté au dimanche 24 juin 2018 en cas de météo défavorable)

UN APERITIF SUR LE PORT MIRAMAR
SERA OFFERT APRES LA REMISE DES PRIX

Dotation du concours

Classement par poids

1^{er} PRIX : Une coupe

2^{ème} PRIX : Une coupe

3^{ème} PRIX : Une coupe

1^{er} PRIX FEMININ :

1^{er} PRIX JUNIOR : (fille ou garçon de 8 à 17 ans) Une coupe

LE PLUS GROS POISSON : Une coupe

Tous les londais et habitants des communes avoisinantes sont conviés

Déroulement du concours

06h 15 : Réception des pêcheurs. Petit déjeuner : café, viennoiseries.

Distribution des filets et documents.

06h30 : Départ aux bateaux pour se rendre sur la zone de pêche prédéfinie

07h00 : Mise à l'eau des lignes avec signal pour le début.

11h00 : Levée des lignes avec signal pour la fin. (VHF canal 72)

11h30 : Début de la pesée. (Sont pris en compte tous les poissons 'maillé').

12h00 : Nous n'acceptons plus de sac.

13h00 : Remise des prix

13h30 : Apéritif

**La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu sur le podium installé
port Miramar**

BULLETIN D'INSCRIPTION

TROPHEE DE PECHE EN MER 2018

Parrainé et doté par la ville de LA LONDE les MAURES

Organisé par LE SARRANIER

CONCOURS DE PECHE EN MER DU 23 JUIN 2018

Ci après le bulletin d'inscription à retourner avant

LE SAMEDI 16 JUIN 2018 A MIDI

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tel fixe :

Tel portable :

Mail :@.....

Possédez-vous un bateau : OUI NON Vedette Open Vedette cabine Voilier

Dimension du bateau :

Nom du bateau :

Immatriculation :

Combien de personnes peut accueillir le bateau pour la pêche (en plus du capitaine) :

Avez-vous un numéro de licence si oui :

Amarrage du bateau : Port Miramar

Autre Port et lieu.....Port à sec

Possédez-vous un VHF : OUI Fixe ou Mobile NON

Pour ce concours j'autorise le club le Sarranier AU DROIT à l'image de photos, vidéos de personnes, du bateau sur tous supports de communication journaux, flyers, affiches..... ainsi que sur le site internet et la page facebook du club

Je reconnais avoir reçu et lu le règlement intérieur du concours

Date heures Signature

CONTACT: clubdepeche@lesarranier.com

REGLEMENT DU CONCOURS

TROPHEE DE PECHE EN MER 2018

Parrainé et doté par la ville de LA LONDE les MAURES

Organisé par LE SARRANIER

CONCOURS DE PECHE EN MER DU SAMEDI 23 JUIN 2018

Report prévu le dimanche 24 juin 2018 en cas de météo défavorable

Article 1 : Concours

Le concours s'adresse à TOUS LES LONDAIS et COMMUNES AVOISINANTES ayant un bateau ou non, adhérents ou non à un club de pêche ainsi qu'aux jeunes de 8 à 17 ans accompagnés d'un parent, et aux féminines.

Article 2 : Inscription

Pour s'inscrire, il faut remplir le bulletin d'inscription disponible à l'Office du Tourisme de la Londe ou sur le site internet lesarranier.com et ramener son inscription avec le chèque d'engagement de **15€ par pêcheur** à l'Office du Tourisme de La Londe Les Maures **avant le samedi 16 juin 2018 midi**.

Les candidats au concours seront enregistrés selon la date et l'heure de leur inscription, le nombre de participants étant limité aux inscriptions des bateaux

Inscrivez-vous rapidement.

Article 3 : Affectation des bateaux

La veille du concours il sera procédé à un tirage au sort des participants pour les affecter à un bateau.

Cas particuliers :

- Les couples : il sera admis que monsieur et madame soient sur le même bateau en revanche, il leur sera remis 1 seul sac pour le couple, et lors de la pesée le poids sera divisé par 2.
- Les jeunes de moins de 18 ans seront accompagnés d'un parent et seront affectés sur le même bateau. Le parent accompagnateur pourra pêcher mais sera soumis à une inscription.

Le nombre de pêcheur par bateau est fixé à 2 personnes en plus du propriétaire et exceptionnellement 3 personnes en plus du propriétaire en fonction de la capacité du bateau.

Article 4 : Départ

La remise du sac et votre affectation sur le bateau vous seront donné et communiqué le matin du concours

Pour chaque participant il lui sera remis :

- 1 sac
- Le document du déroulement du concours

A chaque capitaine il lui sera remis en plus :

- La carte délimitant la zone de pêche
- La maille des poissons suivant le règlement CE 1967/2006 du 21-12-2006 Journal Officiel du 22/02/2013

Article 5 : La pêche

Le concours se déroulera à la **DERIVE** et est autorisé **uniquement l'ancre flottante**.

- Par bateau il est autorisé 12 hameçons maximum.
- Par pêcheur, en pêche uniquement 1 canne avec un bas de ligne de 3 hameçons maximum.

Il est INTERDIT :

- De pratiquer le broumé
- De pêcher les espèces de poissons protégées,
- Les poissons non maillés
- Les céphalopodes.

APPATS : TOUS APPATS (gambas, esches, mourrons etc..)

Article 6 : La pesée

La pesée est effectuée par les commissaires qui s'assureront que dans les sacs les poissons pêchés sont tous maillés, qu'il n'y a pas de céphalopode ou d'espèces interdites.

Tout pêcheur qui présentera à la table de pesée des poissons ne faisant pas la taille réglementaire sera pénalisé de 10% sur la pesée totale.

Exemple (3 poissons pas maillés = 30% de pénalité poids total 6000grs x 30 % = 1800 grs
6000grs-1800grs = **4200grs poids retenu**

Article 7 : Remise des récompenses et Apéritif

Lors de la remise des prix, seront récompensé :

- Les 3 premiers masculins ayant pêché le sac le plus lourd
- Le 1^{er} jeune ayant pêché le sac le plus lourd
- La 1^{ère} féminine ayant pêchée le sac le plus lourd à partir de 5 inscriptions féminines
- Le pêcheur ayant pêché le poisson le plus gros (masculin, junior ou féminine)

Après la pesée et la remise des récompenses se déroulera avec les autorités municipales.

En cas de litige nous nous reporterons au règlement 2018 de la FFPM pour la pêche a soutenir en bateaux